Plan Local d'Urbanisme

Commune de SIGOYER

Hautes-Alpes

Révision allégée n°1 du PLU

1. Rapport de présentation
2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables
3. Orientations d'Aménagement et de Programmation
4. Règlement et **documents graphiques**
5. Annexes

42. **Plan d'ensemble et hameaux : Les Guérins, Les Rois, Le Villard et Les Parots**
43. Partie centrale de la commune

PLU initial
Approuvé le : 15 Janvier 2008
Mise à jour n°1 du : 13 Février 2008
Mise à jour n°2 du : 16 Mai 2008
Mise à jour n°3 du : 6 Juin 2008
Mise à jour n°4 du : 20 Novembre 2008
Modification n°1 du : 4 Décembre 2023

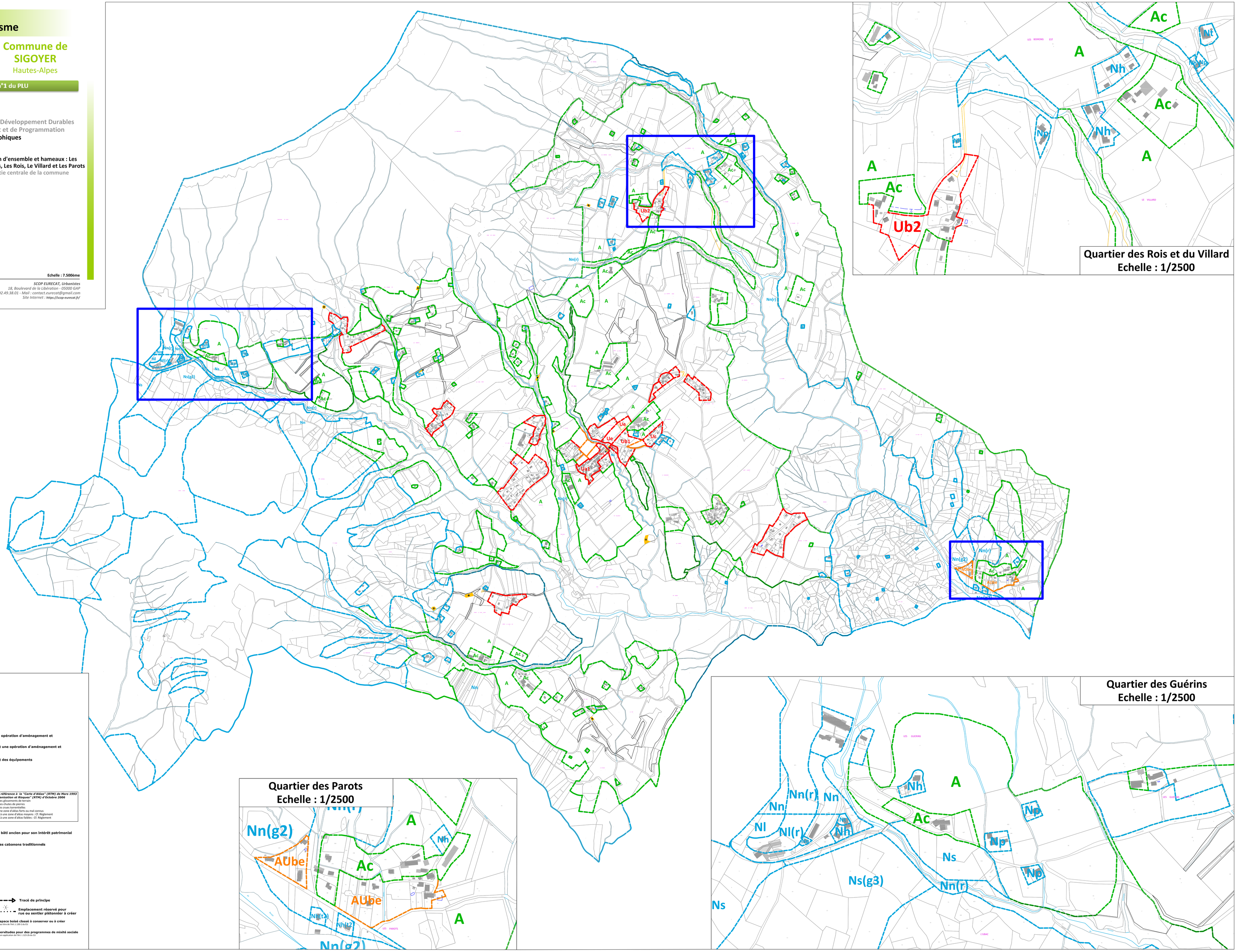
Révision allégée n°1

Approuvée par délibération du conseil municipal du : 26 Octobre 2026

Denis DUGELAY, Maire

Echelle : 7.500ème

EURECAT SCOP Urbanistes
SCOP EURECAT, Urbanistes
18, Boulevard de la Libération - 05000 GAP
Tél : 04.92.49.38.01 - Mail : contact.eurecat@gmail.com
Site Internet : https://scop-eurecat.fr/



LEGENDE

- **Ub** — Zone Urbanisée - Centre de village ancien
- **Ubi** — Zone Urbanisée - Habitat périphérique
- **Uc** — Zone à vocation économique
- **Ue** — Zone destinée à des équipements publics
- **AUa2** — Zone A Urbaniser d'habitat groupé nécessitant une opération d'aménagement et des équipements
- **AUbe** — Zone A Urbaniser d'habitat non continu nécessitant une opération d'aménagement et des équipements
- **AUbe** — Zone A Urbaniser d'habitat non continu nécessitant des équipements
- **AUf** — Zone A Urbaniser future
- **A** — Zone Agricole
- **Ac** — Zone Agricole constructible
- **Nn** — Zone Naturelle à protéger
- **Nh** — Zone d'habitat
- **Np** — Zone Naturelle où l'on autorise la réhabilitation du bâti ancien pour son intérêt patrimonial
- **Nc** — Zone Naturelle où l'on autorise la reconstruction des cabanons traditionnels
- **Ne** — Zone Naturelle avec activités économiques
- **Nce** — Zone pour camping / caravaning
- **Nms** — Zone où existent des activités médico-sociales
- **Nt** — Zone Naturelle à vocation touristique
- **Nl** — Zone Naturelle à vocation de loisirs
- **Ns** — Zone Naturelle destinée à la pratique du ski
- Emplacement réservé
- Emprise maximale de construction (HLL)
- Marge de recul
- Tracé de principe
- Emplacement réservé pour rue ou sentier piétonnier à créer
- Espace boisé classé à conserver ou à créer (article L 130-1 du CU)
- Servitudes pour des programmes de mixité sociale (application de l'Art. L 123-2a du CU)

Indices de risques : en référence à la "Carte d'Aléas" (RTM) de Mars 1993 et l'étude "Zonage Urbanisation et Risques" (RTM) d'Octobre 2006
Indice (g) correspond à des glissements de terrain
Indice (p) correspond à des chutes de pierres
Indice (t) correspond à des crues torrentielles
Indice (r) correspond à une zone d'aléas forts ou mal connus
Indice (2) correspond à une zone d'aléas moyens - Cf. Règlement
Indice (3) correspond à une zone d'aléas faibles : Cf. Règlement